Document generated on 09/20/2024 4:51 p.m.

Études internationales

Introduction. Du retour des murs frontaliers en relations internationales

Élisabeth Vallet and Charles-Philippe David

Volume 43, Number 1, March 2012

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1009137ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1009137ar

See table of contents

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)
1703-7891 (digital)

Explore this journal

Cite this document

Vallet, É. & David, C.-P. (2012). Introduction. Du retour des murs frontaliers en relations internationales. *Études internationales*, *43*(1), 5–25. https://doi.org/10.7202/1009137ar

Tous droits réservés © Études internationales, 2012

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Introduction

Du retour des murs frontaliers en relations internationales

Élisabeth VALLET*
et Charles-Philippe DAVID

« Donnez-moi un mur de 50 pieds de haut et je vous montrerai une échelle de 51 pieds »

Janet Napolitano[1]

Lorsque le premier empereur de Chine, Qin Shihuang, choisit d'unifier les murs des trois États du Nord (Qin, Zhao et Yan), au troisième siècle avant notre ère, il réalise le *Wan Li Chang Cheng* (le mur de 10 000 li – 5000 km), prélude à une construction qui s'étalera jusqu'à la fin de la dynastie Ming, au 17e siècle, pour former la Grande Muraille de Chine. Si ce chef-d'œuvre d'architecture militaire scarifie encore le sol chinois, et est remarquable tant par son aspect (il prend parfois la forme d'un double rempart), sa longueur (6 200 km aujourd'hui, 50 000 km cumulés au cours du temps selon les estimations officielles) et la durée de sa construction (20 siècles), il n'est pas le seul à avoir marqué l'Histoire. En effet, d'autres civilisations ont cherché à construire des murs protecteurs : ainsi en va-t-il de l'Empire romain et de son *limes* (composé notamment des murs d'Hadrien et d'Antonin en Écosse, élevés au 2e siècle après J.-C., et du *fossatum Africæ,* moins hermétique et dont la construction s'étend du 1er au 3e siècle[2]), des royautés au Moyen Âge (comme la digue d'Offa en Mercie au 8e siècle qui a préfiguré la frontière entre le pays de Galles et l'Angleterre, le Danevirk érigé au 9e siècle pour protéger les Vikings du roi Godfried des Francs de Charlemagne, ou encore le Genkobori construit dans le nord de l'île

* *Élisabeth Vallet est directrice de recherches en géopolitique à la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques et professeure associée au Département de géographie de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Charles-Philippe David est professeur titulaire au Département de science politique et titulaire de la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).* *Cette recherche a été rendue possible grâce une subvention pluriannuelle de recherche du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH).*

1. Janet Napolitano, aujourd'hui secrétaire du département du Homeland Security à Washington, a plusieurs fois, en qualité de gouverneure de l'Arizona, réitéré ce propos. Prononcé en décembre 2005 et rapporté par les journaux locaux (Arizona Daily Star, 21 décembre 2005), celui-ci a été réaffirmé en février 2007 devant le National Press Club (Napolitano 2007).
2. Le limes de Germanie supérieure et de Rhétie, par exemple, n'est qu'un ensemble de tours fortifiées. Bien qu'il soit une composante du limes romain, il n'appartient pas à la catégorie des « murs protecteurs ».

de Kyushu par les Japonais au 13e siècle pour prévenir les invasions mongoles). Les fortifications féodales sont de même nature en cherchant à protéger un territoire désormais fragmenté : les murs « appartiennent aux plus anciens vestiges archéologiques » (Paquot 2006).

Tant et si bien qu'un mur a fini par incarner et définir le système international durant toute la deuxième moitié du 20e siècle : lorsque le mur de Berlin est tombé, sonnant le glas de la guerre froide, beaucoup d'observateurs ont cru à la métamorphose du monde (Paasi 2009 : 216). La fin de la guerre froide a consacré la fin du système bipolaire, articulé autour de deux allégeances et décliné en conflits et différends frontaliers. Avec la chute du mur de Berlin et la recomposition du système international, s'ouvrait une ère où la mondialisation condamnait irrémédiablement les États à n'appartenir qu'au passé (Badie 1999 et 2000), et l'on assistait à l'avènement d'un monde sans frontières (Ohmae 1990 ; Galli 2001 ; Zolo, 2004 ; Schroer, 2006).

Pour sortir du « piège territorial » (Agnew 1994), les théoriciens ont cherché à aller au-delà de la lecture traditionnellement statocentrée de la géopolitique internationale (Paasi, 1998 : 70-71). Dans ce cadre, la *mobilité* devenait le nouveau cadre d'analyse du système mondial (Balibar et Badie 2006). En se doublant de la disparition de la souveraineté (Badie 1999), elle consacrait la disparition du territoire (Badie 2000) et, ce faisant, des frontières étatiques. Rien, dans la doctrine, ne laissait préfigurer le retour du « mur » frontalier (Lévy 2005 : 40). Or, l'après-11 septembre 2001 a consacré le retour des frontières et, avec elles, celui des barrières et murs frontaliers (Ballif et Rosière 2009 : 194 ; Brown 2009). Ces derniers sont alors (ré)apparus comme un instrument central de la protection de la souveraineté étatique dans un changement paradigmatique qui a notamment influencé la géographie politique (Newman 2006) et les relations internationales (Krasner 2001 : 20 ; Cohen 2003).

Alors que les murs et les barrières représentent un enjeu frontalier spécifique, il n'existe que très peu d'études scientifiques des murs comme phénomène global (voir Brown 2009 ; Sorel 2010 ; David et Vallet 2009 ; Hennebelle et Tsikounas : 2009) et, à ce stade, aucune analyse d'ensemble de leurs impacts sur les zones frontalières. Les murs sont donc encore les mal-aimés des relations internationales, bien souvent cantonnés par les géographes à leur seule dimension limologique (Foucher 2007 ; Newman 1998). Pourtant, l'étude du « blindage » des frontières permet d'établir la thèse d'un véritable retour du mur en relations internationales, dans un cadre qui conduit nombre de pays à se replier sur leur territoire (donc à s'emmurer), mais aussi à emmurer l'Autre à l'extérieur.

I – Le retour au blindage des frontières

Alors que durant les années 1990 l'heure était à la mondialisation et aux dividendes de la paix, la notion même de frontière a paru devenir illusoire. Pourtant, le phénomène de la frontière blindée n'avait alors pas tout à fait disparu des relations internationales. Plus encore, il s'est intensifié durant la période récente. Pour prendre la mesure de ce singulier contraste entre le mouvement d'ouverture

aux flux et celui de fermeture des frontières, il est nécessaire au préalable de définir le mur frontalier contemporain, un ouvrage que le champ d'étude a ignoré en consacrant l'avènement d'un monde sans frontières.

A — De la définition du mur frontalier

Leur appellation « varie selon les points de vue, les positions politiques, les idéologies ou l'imaginaire : muraille, obstacle, mur, clôture, barrière, barrage, frontière… d'empêchement, de sécurité, de séparation, d'apartheid, contre la terreur » (Sivan 2006 : 98). Cette déclinaison de la perception d'un ouvrage frontalier demeure le mieux illustrée par le désaccord terminologique autour de la barrière/frontière/mur érigé(e) par Israël, et relevé par le représentant du Belize dans sa présentation près la Cour internationale de justice en 2004[3]. On recourra ici au terme de « mur » pour qualifier les barrières/clôtures/murs frontaliers dont les fondations sont « fixes et maçonnées » (selon la définition qu'en donne Albane Gheslin [2009]). Ces murs frontaliers prennent la forme de clôtures, dotées d'une structure maçonnée, parfois cernées de routes d'enceinte et de chemins de garde, ourlées de câbles reliés à des capteurs de bruits et de mouvements, parsemées de chevaux de frise ou, encore, ponctuées par des postes de surveillance, des champs de mines, des caméras infrarouges, des dispositifs d'éclairage, des mesures biométriques, des senseurs. La fragmentation de l'espace qu'opèrent alors les murs est souvent doublée d'une véritable sanctuarisation du territoire derrière un arsenal de défenses législatives (droit d'asile, permis de séjour, visas), se muant en un « rideau de fer technologique » (Ritaine 2009b : 158) émaillé de « *checkpoints* » qui relativisent son étanchéité (Ritaine 2009a). Cette définition consacre l'opposition entre des frontières « molles » (*soft borders*) définies comme ouvertes, poreuses et inclusives, et des frontières dures (*hard borders*), fermées, étanches et exclusives (DeBardeleben et Neuwalh, 2005 : 11 et 23 ; Zielonka, 2002 : 11 et 12). La notion de mur frontalier n'est pas forcément synonyme de frontière (d'abord parce que son dessin ne suit pas toujours la ligne frontalière) et, de la même manière, la frontière n'est pas nécessairement une ligne hermétique, puisqu'elle est un point de contact, une interface, une zone (Konrad et Nicol 2008 : 8 ; Gottman 1952 : 123) : son tracé est en principe bilatéral, régi par conventions, établi par les États frontaliers, tandis que celui d'un mur est – à de rares exceptions près (Sajjad 2006) – unilatéral et exclusif. De ces monologues (Hare 2009), il en existe suffisamment désormais pour que l'on se pose la question du retour du mur dans les relations internationales, alors même que les théoriciens avaient grandement prononcé l'oraison funèbre de la frontière elle-même.

B — De la (non) disparition des frontières

Du déclin du rôle de la frontière (Morley et Robins 1995) à leur obsolescence (Mlinar 1992 ; Kuels 1996 ; Moreau Desfarges 1993), voire à leur disparition annoncée

3. Il explique ainsi qu'Israël utilise le terme de « clôture » (*fence*) et s'oppose à l'usage du mot « mur » (*wall*) – ce que fait notamment l'Assemblée générale des Nations Unies. Dans le même temps, le secrétaire général des Nations Unies fait référence dans son rapport à la « barrière » (*barrier*), car le terme serait plus générique. Et au final la Cour internationale de justice choisit d'user de la terminologie du « mur ». Voir CIJ 2004 : 15 et 20.

dans l'avènement d'un monde sans frontières (Allen et Hamnett 1995, Badie 1995, Miyoshi 1993), la littérature s'est appuyée sur le mouvement de contestation du monde statocentré (Cooke 1993, Van der Veen et Boot 1995 ; Badie et Smouts 1992) pour enterrer les bornes étatiques. La prégnance du discours mondialiste a été suffisante pour que les analyses existantes en relations internationales ignorent le « phénomène » du mur.

Le paradigme réaliste, d'abord, en n'y voyant que le prolongement de l'exercice de la souveraineté d'un État en quête de maîtrise de ses frontières – renforcé par le fait que l'érection d'un mur est un acte unilatéral, le plus souvent réalisé sur le territoire de l'État prescripteur et non le long de la ligne frontalière[4] –, a ignoré l'idée même de mur. Particulièrement influent dans la discipline (Maliniak, Oakes, Peterson, Tierney 2011), il a donc conduit à réduire les barrières frontalières à la manifestation de fonctions régaliennes de l'État, tout au plus dans la perspective du couple interétatique (Vassort-Rousset 2006) pour répondre à l'instabilité générée par le système international et à la crainte des autres acteurs de même nature (Waltz 2000 : 30 ; Buzan et Herring 1998 : 83 ; Krasner 1999 ; Cohen 2003). Dans cette optique, le possible retour du mur ne pouvait être envisagé que comme une solution optimale pour faire face aux nouveaux dilemmes de sécurité (Jervis 1978) – liés d'ailleurs aux affres de la mondialisation (Wheeler et Booth 2008). Par contraste, la lecture (néo)libérale, y compris dans sa déclinaison idéaliste (Falk 2002), en affirmant l'avènement d'une interdépendance nécessaire (Keohane et Nye 2001), a vu dans les murs frontaliers un vestige du passé et la manifestation désuète de l'institution étatique (Badie et Smouts 1992) : le mur ne pouvait donc en soi constituer un objet d'étude. Ainsi, même si ces approches permettent de rendre compte d'un repositionnement de l'État dans un environnement qu'il perçoit comme moins sécuritaire, elles n'embrassent pas le mur comme « phénomène » *per se*, alors que le nombre de murs va croissant. Dès lors, l'approche constructiviste a été l'une des premières à permettre d'explorer une autre dimension du mur frontalier, notamment en termes de « sécuritisation » (Buzan, Waever, de Wilde 1998 : 21-24). C'est ce que fait Peter Andreas en posant les jalons de la dialectique entre déterritorialisation de l'État et retour des frontières (Andreas et Snyder 2000), le mur se révélant dès lors un moyen de répondre à un enjeu classique (la pression migratoire) devenu question de sécurité (menace migratoire). Devant la multiplication des murs, toutefois (voir le graphique), l'identité de sécurité des États semble passer de plus en plus par l'érection d'une barrière : de là, la question de la définition du phénomène des murs comme « nouvelle norme » des relations internationales (Jepperson, Wendt et Katzenstein 1996 ; Kratochwill 2000) aurait pu être soulevée : on peut y voir une réponse normée, un comportement partagé par les États qui se sentent menacés par la pression migratoire/terroriste/du narcotrafic. Ce mode de comportement est alors défini par l'intersubjectivité qu'entretiennent les différents acteurs, les « entrepreneurs » politiques composant l'État prescripteur (comme le sont aux États-Unis les Minutemen, les Congressmen, les entreprises de sécurité, le Border Patrol, le département du Homeland Security) au vu de phénomènes imputables au contexte social

4. À moins d'erreur grossière, comme dans le cas où le gouvernement américain a érigé plus de 5 kilomètres de mur en sol mexicain, parfois jusqu'à plus de 1,5 kilomètre de la frontière officielle, au grand dam du gouvernement mexicain (Gomez Quinterro 2007).

(migration, état de la politique de l'autre côté de la frontière, état de l'économie dans les zones frontalières, perception de l'état d'insécurité). Par la récurrence de sa mise en œuvre, le mur devient une réponse normée à la perception d'une dangerosité définie par les acteurs et s'inscrit dans un processus collectif (impliquant les États prescripteurs) de sécurisation du territoire étatique, ce qui permet non plus d'expliquer mais bien de comprendre le mur, défini alors – et enfin – comme phénomène (Hollis et Smith 1990). Les discours sur la disparition et la porosité de la frontière ont, en ce sens, eu un effet performatif, celui de façonner des pratiques autour du blindage de la frontière (Zehfuss 2002).

Les écoles postpositivistes ont poussé plus loin la réflexion sur le mur dont elles ont fait leur objet d'étude. Les récits du mur ne sont pour certains que la transformation de pratiques d'exclusion récurrentes en mesures de sécurité dans la lutte globale contre le terrorisme (Jones 2009 : 301). La redéfinition de l'ennemi non plus au travers de la seule violence (Ó Tuathail 2003), mais également comme adversaire de la modernité, global, interconnecté et non contraint par la géographie (Jones 2009 : 301), ainsi que la proximité de la menace fondent le glissement du discours (Ritaine 2009a). Les barrières physiques ne sont alors que les symboles d'une politique coercitive (Heyman 2008 : 305) et elles se doublent de murs de papier (Ritaine 2010). Ainsi, l'essentiel de l'analyse sur les murs frontaliers a été cantonné aux écoles postpositivistes, seules à avoir fait de la frontière et du mur le cœur de leurs travaux. Plus précisément, c'est en géographie politique et notamment par la géopolitique critique (Newman et Paasi 1998) que l'essentiel des analyses a été mené : même si la limologie[5] est devenue un « espace transdisciplinaire » (Brunet-Jailly 2005), elle dénote encore, dans sa progression, le poids central des géographes (Kolossov 2005) qui ont emprunté aux débats récents de la sphère des relations internationales pour y incorporer les notions liées aux discours de – et sur – la frontière. De surcroît, pour les géographes David Newman et Anssi Paasi, les processus de mondialisation et la croissance du cyberespace ont largement influencé le discours postmoderniste (Newman et Paasi 2001 : 199) et l'ont mené à extrapoler les cas des laboratoires économiques d'un monde sans frontières que sont l'Union européenne et l'ALÉNA à d'autres régions du monde et à d'autres espaces que l'économie. Occidentalo-centré et alimenté en cela par le discours économique néolibéral promu par les grands forums économiques, tels que Davos, le GATT, puis l'OMC, ce discours a, de façon bénéfique, conduit la limologie à se renouveler. Toutefois, s'appuyant essentiellement sur un narratif ouest-européen, cette approche a conduit à ignorer la centralité des frontières (Schneider-Sliwa 2002) dans « un monde […] hiérarchique et fondé sur un ordonnancement rigide » (Newman 2006). Or, la prégnance de ces « récits » a trouvé une traduction importante tant dans la doctrine que dans les politiques : ainsi, même si le phénomène du mur frontalier est constant à travers l'Histoire, particulièrement durant la deuxième partie du 20e siècle, la fin de la guerre froide a malgré tout consacré la fin d'une ère, la décote de la frontière – et du mur – comme institution politique : la croyance que les frontières s'effaçaient s'est traduite en politiques

5. C'est-à-dire la science de la frontière.

publiques et en discours politiques. Pourtant, et en particulier durant la période contemporaine des événements du 11 septembre 2001, l'idée même de « frontière fermée » ne disparaît pas du paysage géopolitique (Newman 2010). Plus encore, « de nouvelles stratégies de fermeture » se développent, dans lesquelles les frontières « traversent plutôt un processus de remplacement et de transformation » (Cuttitta 2007). C'est ce qui vient amorcer la thèse du retour du mur en relations internationales.

II – De la thèse du retour du mur en relations internationales

La quantification des murs frontaliers existants dans le monde permet de prendre la mesure de la portée du phénomène et est un indicateur de sa globalité. En effet, aux murs frontaliers de la guerre froide, somme toute peu nombreux, sont venues s'ajouter un grand nombre d'annonces – et de réalisations – de barrières scellées le long des frontières, qui pourraient aller jusqu'à totaliser, advenant leur réalisation complète, de 18 000 (Foucher 2007) à plus de 41 000 kilomètres (Rosière 2009) selon les estimations et les modes de calcul. Selon notre recensement, en 2011, près de 45 murs (bientôt 48) délimitent plus de 29 000 kilomètres de frontières[6], sur quatre continents (Vallet 2012). Partant du constat que le processus d'emmurement est un phénomène constant dans les années récentes, les auteurs ont voulu vérifier empiriquement le retour du mur frontalier sur la scène internationale[7].

A — Un mouvement contemporain continu

Tout particulièrement au cours de la dernière décennie, nombre d'États ont éprouvé le besoin de se préserver d'un voisin ou de l'*étranger* en érigeant un mur. En 2003, le Botswana a établi une barrière électrique de 500 kilomètres le long de sa frontière avec le Zimbabwe, en utilisant des arguments sanitaires, réfutés par le régime d'Hararé. La barrière entre le Zimbabwe et l'Afrique du Sud (ainsi que le Mozambique) érigée le long du parc Kruger est toujours partiellement là, malgré le traité du 9 décembre 2002 qui en prévoyait la destruction. À partir de

6. Notre estimation intègre non seulement les murs parachevés, mais également ceux pour lesquels les projets sont très avancés, et elle se fonde sur les chiffres annoncés par les gouvernements (ce qui permet de prendre en compte les cas où les frontières ne sont pas murées de façon continue, ce qui est fréquent).
7. L'équipe de recherche menée par Charles-Philippe David et Élisabeth Vallet a donc effectué, pour la première fois dans l'histoire contemporaine des murs, une recension exhaustive des murs et barrières frontaliers existants ou en gestation. Sur plusieurs années, elle a recensé chaque mur frontalier existant ou en projet en établissant une grille typologique : dénomination du mur, justification officielle, motivations officieuses avancées par les scientifiques, l'opposition politique ou l'État limitrophe, les enjeux géopolitiques majeurs autour de sa construction, la date du début – et éventuellement de la fin de sa construction –, la longueur prévue, sa forme (matériaux, troupes, technologies), sa réalisation effective, son statut et son degré de légitimité, son efficacité et sa portée symbolique. Les doctorants Julie Dufort (UQAM), Marie-Chantal Locas (Université d'Ottawa) et Julien Saada (UQAM) ont directement participé à la réalisation de cette recension. Il s'agissait de voir à partir de ce tableau s'il existait, comme l'hypothèse de départ l'établissait, une césure quantitative et qualitative paradoxale.

2005, le sultanat de Brunei a construit une barrière de sécurité le long de sa frontière avec le district du Limbang en Malaisie orientale (en arguant de questions de contrebande et d'immigration). La Chine, qui a déjà mis en place des barrières infranationales (avec la province de Guangdong et les régions de Hong Kong et de Macao), érige depuis octobre 2006 avec la Corée du Nord une barrière de sécurité faite de piliers de béton et de barbelés. En Asie du Sud-Est, c'est pour des raisons en réalité sécuritaires (empêcher l'infiltration de groupes islamistes) qu'en 2001 la Thaïlande et la Malaisie se sont entendues pour mettre en place un mur de béton le long de leur frontière, là où des barrières avaient été dressées ici et là auparavant, par l'un ou l'autre des pays frontaliers, pour enrayer les trafics en tout genre. Pour des raisons similaires, l'Ouzbékistan, à la suite d'un différend territorial, a élevé une barrière barbelée le long de sa frontière avec le Kirghizstan voisin et a annoncé en 2009 (à la suite d'attaques du Djihad islamique contre les forces ouzbèkes) la construction, dans la vallée de Fergana, d'un mur de sept mètres de haut. Dans le Golfe, les Émirats arabes unis sont en train de construire une barrière de sécurité le long de leur frontière avec le territoire d'Oman, tandis que le mur bâti à l'issue de la première guerre du Golfe de 1991 par l'émirat koweïti pour éviter que l'Irak ne soit tenté de l'envahir de nouveau est doublé d'une seconde barrière à compter de 2004. De son côté, depuis 2006, l'Arabie saoudite a entamé la construction d'une barrière de sécurité le long de ses 900 kilomètres de frontières avec l'Irak, et elle a entrepris en 2004, puis accéléré en 2009, la construction d'une fortification similaire le long de sa frontière avec le Yémen. Après avoir amorcé en 2007 la construction d'un mur de trois mètres de haut le long des 700 kilomètres de frontières avec le Pakistan (officiellement pour des raisons de contrebande, officieusement pour des motifs sécuritaires), deux ans plus tard l'Iran a annoncé sa volonté d'ériger un mur de béton le long de sa frontière afghane, et paraît construire des ouvrages analogues sur sa frontière avec la Turquie (Courrier international 2011).

Les démocraties s'emmurent également, ce qui est symptomatique de l'époque contemporaine. Toujours au Moyen-Orient, en décembre 2005, Israël a proposé à l'Égypte de restaurer la vieille barrière qui les séparait dans le désert du Sinaï. Puis, en 2009, l'Égypte a amorcé la construction d'un mur de métal souterrain de 18 mètres de profond et sur 11 kilomètres le long de la bande de Gaza pour sceller les tunnels qui traversent illégalement la frontière. En mars 2010, le gouvernement israélien a annoncé l'érection d'une barrière discontinue (tour à tour mur physique, barrière technologique, radars ou simples panneaux signalant la frontière dans les zones les moins accessibles) sur 240 kilomètres de frontière avec l'Égypte, notamment pour prévenir la contrebande et l'immigration clandestine (Sadeh 2011). En Cisjordanie, Israël continue de prolonger le mur, de part et d'autre de la fameuse « ligne verte » de 1967. Long de 500 kilomètres et prévu pour s'étendre sur 800, ce mur est doté – tout comme le mur construit le long de la frontière mexicaine par les États-Unis – d'un dispositif électronique sophistiqué (Saada 2010). Enfin, en janvier 2012, le gouvernement israélien a annoncé sa volonté d'ériger une nouvelle barrière le long de la frontière jordanienne (Hartman 2012) et amorcé la construction d'un mur de cinq mètres de haut le long de la frontière libanaise (Khraiche 2012).

L'Inde élève trois clôtures de sécurité, la première (en prolongement de celle existant déjà au Panjab et au Rajasthan depuis 1989) au Cachemire pour s'isoler du Pakistan, la deuxième autour du Bangladesh pour limiter la contrebande, l'immigration et l'éventualité terroriste – que Delhi annonce avoir parachevée à la fin de l'été 2010 – et la troisième le long de sa frontière avec la Chine (Thaindian News 2010). L'Espagne figure également au tableau des démocraties fortifiées : d'une part, depuis 1908, une barrière existe dans le territoire neutre de Gibraltar (pour isoler cette portion britannique du reste du territoire espagnol). D'autre part, le Maroc, qui a construit graduellement depuis 1981 un mur de sable (*Berm*) dans le Sahara occidental pour isoler les guérilleros du front Polisario, voit son territoire sillonné par deux barrières érigées d'abord en 1998 et triplées après 2005 autour des enclaves espagnoles de Melilla et de Ceuta pour enrayer l'hémorragie migratoire (Ferrer-Callardo 2008). Les États-Unis poursuivent la construction de la barrière de 930 kilomètres qui les sépare déjà du Mexique – même si l'administration Obama a décidé de suspendre, en mars 2010, le programme de « frontière virtuelle » (Saada 2010), trop onéreux. Cet inventaire de murs « démocratiques » ne serait pas complet sans la mention de l'annonce en 2011 par la Grèce, puis par la Bulgarie, de la réalisation à terme d'un mur de sécurité le long de leurs frontières avec la Turquie, la première pour enrayer les flux d'immigrants illégaux et la seconde – apparemment – pour des raisons sanitaires (Jerusalem Post 2011 ; Hürriyet 2011). Partant de ce constat que, au-delà des cas particulièrement connus, les démocraties même cherchent à ériger des remparts face aux risques qu'elles perçoivent pour leur sécurité, il s'est alors agi de compiler les informations et de vérifier l'hypothèse du retour du mur en relations internationales.

B — Les données permettent-elles d'étayer la thèse du retour du mur ?

Les auteurs ont procédé au recensement et à une typologie des murs existants et prévus dans le monde, processus qui n'avait pas été réalisé – ou seulement de façon parcellaire – dans les études préexistantes. Les résultats de la recherche permettent de tracer le graphique qui suit.

Comme l'illustre ce graphique, le nombre de murs (qui est corrélé par une augmentation substantielle en termes de kilomètres de frontières murées) ne cesse de croître depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Toutefois, alors que la courbe augmentait continuellement depuis 1974, le début des années 1990 marque une brève décroissance, déclin qui s'achève définitivement en 2001.

Graphique 1
Nombre de murs frontaliers (1945-2011)

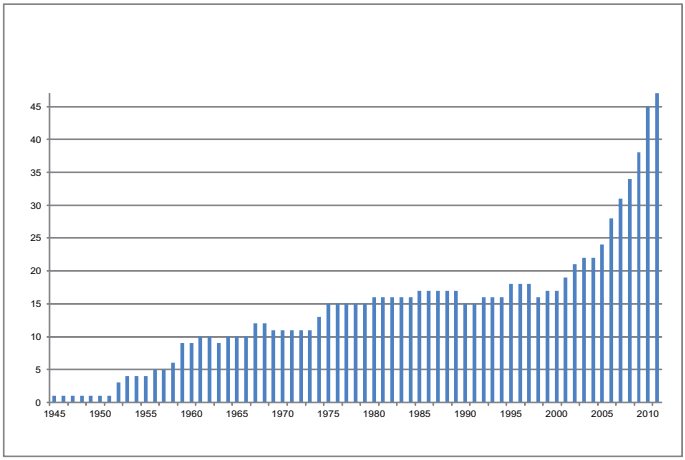

Source : Données compilées par les auteurs.

À compter des débuts de la guerre froide[8], et jusqu'à sa fin, trois périodes peuvent être distinguées à partir des données compilées dans le graphique.

1) La première est celle de la guerre froide. Dix-neuf murs sont érigés entre 1945 et 1991 : Berlin-Est/Berlin-Ouest, *Inner German Border*, Tchécoslovaquie/Allemagne, Panama (autour de l'enclave américaine), Gibraltar, Algérie (avec les lignes Morice, Challe et Pédron), Sud-Vietnam/Nord-Vietnam. Tous ces murs ont été démolis. Par contre, ceux érigés entre l'Afrique du Sud, le Mozambique et le Zimbabwe, entre Israël et la Syrie ainsi que le Liban, entre la Chine et Hong Kong ainsi que Macao, entre la Rhodésie, le Mozambique et la Zambie, à Cuba pour délimiter la zone de Guantanamo, tout comme la première phase du mur entre l'Inde et le Pakistan, de même que les murs de la zone démilitarisée entre les deux Corées, la ligne de partage de l'île de Chypre et le mur marocain au Sahara occidental, ont, quant à eux, survécu à la fin de la guerre froide. Entre 1952 et 1959, avec la mise en place de la guerre froide, à l'heure de la bipolarité, on observe une construction sans précédent de murs, avec une augmentation de leur nombre de plus de 66 % en huit ans. Ensuite, de 1960 à 1973, la période de décolonisation est également une ère de grandes crises internationales (Cuba, Berlin). Si certains murs disparaissent durant cette période (avec la décolonisation, comme en Algérie), la crispation des deux grandes puissances autour de leur bloc explique en partie la croissance du nombre de murs. Enfin, de 1974 à 1989, alors que l'heure est à la détente, la hausse de 23 % du nombre de murs reflète tout de même une certaine stabilisation des relations internationales autour du système bipolaire. Cette croissance globale – imputable tant à la consolidation de la guerre froide, aux tensions entre les deux blocs qu'au processus plus ou moins belliqueux de décolonisation – est, sur l'ensemble de la période, inférieure à 1,5 point par an.

8. Le mur de Gibraltar, qui est le seul préexistant, a été construit au début du 20e siècle. Le phénomène contemporain des murs ne démarre donc véritablement qu'avec l'avènement de la guerre froide.

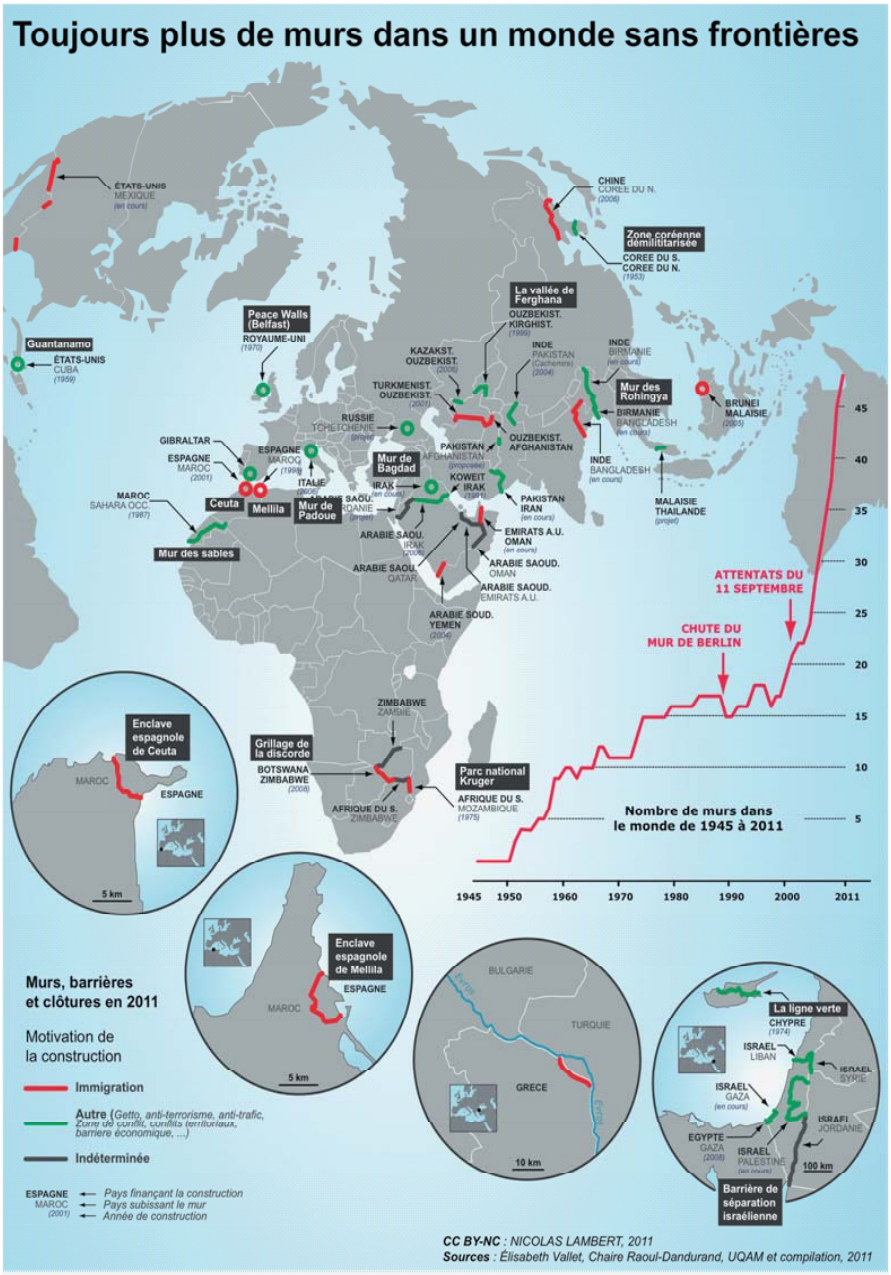

Source : Migreurop (2012), Atlas des migrants en Europe. : Géographie critique des politiques migratoires, (seconde éd.), Paris, Armand Colin, 2012.

2) La deuxième période s'ouvre au moment de la chute du mur de Berlin et avec la recomposition du système international. À l'issue de la guerre froide, le discours sécuritaire évolue substantiellement. Il se traduit également dans

l'espace géopolitique. Ainsi, aux treize murs issus de la guerre froide, sept sont ajoutés entre 1991 et 2001 : Koweït/Irak, États-Unis/Mexique, Espagne/Maroc (autour des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla), Malaisie/Thaïlande, Ouzbékistan/Afghanistan, Ouzbékistan/Kirghizstan. Le phénomène *per se* subit une charge symbolique avec la chute du mur de Berlin[9], et il y a effectivement décroissance… pour un temps : la diminution du nombre de murs n'est effective que jusqu'au milieu des années 1990. En fait, sur l'ensemble de la période, le taux de croissance des murs se monte tout de même à 11 %. Cette faible croissance – la plus faible depuis le début de la guerre froide – accrédite donc la thèse d'un certain désamour du mur, d'une désaffection du politique à l'égard de ce symbole de la souveraineté étatique et de la guerre froide – mais pas son abandon.

3) Les années 2000, inaugurées par les événements du 11 septembre 2001, créent une véritable césure dans les relations internationales (David 2002) qui paraît, en limologie, se traduire par le « blindage » d'un nombre inédit de frontières (David et Vallet 2009). Ainsi, de 2001 à 2011, 29 murs sont construits (ou en voie de l'être), ce qui représente une hausse de 60 % du nombre de murs dans le monde : Turkménistan-Ouzbékistan ; Israël/Palestine ; Inde/Pakistan ; Botswana/Zimbabwe ; Pakistan/Afghanistan ; Chine/Corée du Nord ; Arabie saoudite/Yémen ; Arabie saoudite/Irak ; Arabie saoudite/Oman ; Arabie saoudite/Qatar ; Arabie saoudite/ Émirats arabes unis ; Inde/Bangladesh ; Inde/Pakistan (phase 2) ; Égypte/Bande de Gaza ; Kazakhstan/Ouzbékistan ; Iran/Pakistan ; Israël/Liban ; Israël/Jordanie ; Jordanie/Irak ; Inde/Birmanie ; Birmanie/Bangladesh ; Thaïlande/Malaisie (phase 2) ; Émirats arabes unis/Oman ; Brunei/Malaisie orientale – Limbang) ; Russie (Abkhazie)/Géorgie ; Iran/Pakistan ; Iran/Afghanistan ; Grèce/Turquie ; Bulgarie/Turquie[10]. Par leur similitude avec ceux qui marquent le début de la guerre froide, ces chiffres constituent un révélateur du virage amorcé par les relations internationales au tournant du siècle. C'est tant en nombre qu'en kilomètres construits ou prévus que le phénomène du mur prend de l'ampleur. Tous les murs n'ont pourtant pas les mêmes fonctions. Mais, de façon constante, il s'agit de s'emmurer, autant que d'emmurer des indésirables à l'extérieur des frontières.

III – S'emmurer ou emmurer ?

Dans un monde en quête de sécurité, la mondialisation n'a pas mené à l'éradication des frontières mais bien à la recomposition des territoires. Ainsi, « près de vingt ans après la chute du mur de la honte, le village planétaire en quête des remparts s'invente toujours de nouvelles frontières » (Weber 2008 : 48) tout au long desquelles les murs se sont érigés en « véritables lignes de faille de la globalisation » (Ritaine 2009a : 160)[11]. Dans un univers marqué par la

9. Et c'est une première depuis le démantèlement des murs de la colonisation comme en Algérie ou au Vietnam dans les années 1960-1970.
10. L'annonce récente – 2011 – de la construction de ces deux derniers murs ne permet pas de savoir dans quelle mesure ils seront effectivement construits, mais la symbolique à l'œuvre derrière les déclarations de ces deux gouvernements est symptomatique d'une tendance au repli identitaire derrière des remparts sécurisés.
11. À l'instar des murs infranationaux – qui doivent être mentionnés tout en n'appartenant pas

prééminence du risque et la course à *l'assurabilité*, les États ont développé un réflexe de repli et construisent autour de cet instinct sécuritaire un discours de légitimation du blindage de leurs frontières.

A — Un réflexe sécuritaire dans une société du risque

Tout réside dans ce singulier contraste entre un fort mouvement de mondialisation assorti d'un fonctionnement en flux (Castells 1998 ; Jouve et Roche 2006) et l'érection, presque en miroir, de murs qui viennent littéralement fermer les frontières : « Tout se passe comme si ce phénomène d'ouverture trop large, trop rapide, entraînait, en réaction, un processus de fermeture » (Lévy 2005). En effet, l'avènement d'un monde dépourvu de contraintes et de normes – notamment sur le plan économique – a fini par promouvoir l'« encastellement » des populations, mû par un réflexe moyenâgeux de repli sécuritaire (Vittori 2007 ; Saint Victor 2007). Car, dans un univers où l'individu veut s'assurer d'éliminer le risque (Beck 2003), « le mur, ses multiples usages (protection, pacification, séparation, voire ségrégation) et les dispositifs de territorialisation sécuritaire » (El Maslouhi 2009 : 6) représentent autant de moyens susceptibles de lui permettre de répondre à ce besoin. Ainsi, les murs représentent un marqueur identitaire fort, un outil au service de la souveraineté étatique (Brown 2009), une « frontière blindée » (Ritaine 2009a : 23), un instrument de différenciation (Foucher 2008), de « néoféodalisation » du monde (Saint Victor), sorte de « surfrontière » (Audoin-Rouzeau 2008) ou de « méta-barrière » (Foucher et Dorion 2006 : 100). Il incarne la souveraineté primitive de l'État : alors que la frontière est « une zone de contact et d'influence » (Soutou, 2009 : 22), tandis que le tracé d'une frontière est, par définition, un acte bilatéral, l'érection du mur vient figer une ligne de démarcation (Fontaine 2007). Il constitue la mise en œuvre de « dispositifs d'appropriation et de souveraineté à travers une distanciation d'ordre matériel » mais aussi idéel (Groupe Frontière 2004). Le mur est un objet politique et social construit à travers les discours de ses bâtisseurs et de ses riverains. Dès lors, dans son acception foucaldienne, il représente un ensemble de discours, d'institutions, d'aménagements, de normes juridiques reliés entre eux dans une fonction stratégique centrale qui va contribuer à légitimer les pratiques de blindage des frontières.

B — La légitimation des pratiques de blindage des frontières

Les fonctions des murs évoluent, mais tendent, dans la période récente, à s'articuler autour de trois secteurs sécuritaires centraux (Buzan, Weaver et de Wilde 1998) assortis des discours légitimant leur érection. Sur les murs dressés

---

à la catégorie des murs frontaliers étudiés ici –, qu'il s'agisse de villes emmurées (Pérouse 2005) comme Riyad (Pichegru 2001), ou Belfast (Müller 2004) ou d'une forme de mise en quarantaine des « lépreux » en dehors des murs de la ville (Foucault 1999 : 229-264 ; 40-46) telle qu'on la retrouve à la périphérie de Rueil-Malmaison (Dryef 2008), à Sao Paulo (Caldeira 2001), au cœur de la ville de Tashquourghan en Afghanistan (Dorronsoro, 1997), dans les villes d'Irak (Olsson, 2007) ou à Samarcande (Corbet 2011), la similitude est là, avec ces barrières de sécurité qui protègent les économies riches du reste du monde, comme « une grande muraille du capital » (Davis 2007 : 172).

aujourd'hui, sept ont été réalisés dans l'objectif principal de figer une frontière de fait et de maintenir une paix fragile (entre les deux Corées, à Chypre, au Sahara occidental, entre le Koweït et l'Irak, entre l'Ouzbékistan et le Kirghizstan, et la « ligne bleue » entre Israël et le Liban). Dans cette optique, « les murs marquent les antagonismes qui n'arrivent pas à se résoudre » (Forteau 2009 : 4). Ils consacrent la fin du conflit mais aussi la fin du dialogue (Novosseloff et Neisse 2007 : 16) : c'est un moyen de sécuriser une zone contestée.

Les 38 murs restants répondent à un objectif différent : ils ont pour but d'emmurer ou d'*ex-murer* – c'est-à-dire de sanctuariser un territoire (Rekacewicz 2009) et de tenir l'Autre (qu'il représente une menace ou simplement un risque) hors de cet espace redéfini (Chamoiseau et Glissant 2007). Particulièrement à compter de 2001 (Jones 2009b), il ne s'agit plus tant, lorsque sont élevés de nouveaux murs, de convertir une ligne de front en frontière de fait que de prévenir deux risques que certains États perçoivent comme des menaces : les flux migratoires et les mouvements de groupes terroristes – l'un et l'autre se confondant et se superposant parfois significativement dans les discours légitimant leur construction – établissant ainsi une double fonctionnalité pour les murs, qui réalisent « une protection contre l'extérieur et un enfermement intérieur » (Novosseloff et Neisse : 15).

Ainsi, c'est l'immigration illégale (par exemple avec les barrières de Ceuta et Melilla, sur la frontière mexicano-américaine, entre le Turkménistan et l'Ouzbékistan, l'Ouzbékistan et l'Afghanistan, entre la Chine et la Corée du Nord, entre les Émirats arabes unis et Oman, entre Brunei et la Malaisie), bien souvent inscrite en corollaire de la lutte contre la contrebande ou encore de la lutte contre le terrorisme (comme dans le cas d'Israël, entre Brunei et la Malaisie, entre la Thaïlande et la Malaisie, ou encore entre l'Arabie saoudite et le Yémen), qui va servir de justification. Mais certaines hypothèses sont moins tranchées : ainsi, la lutte contre le terrorisme et la lutte contre le trafic (contrebande, narcotrafic, trafic d'êtres humains) servent tour à tour, selon les périodes, à justifier un même ouvrage comme dans le cas du mur entre le Mexique et les États-Unis (Ganster et Lorey 2008 : 175-187). L'opportunisme étatique se traduit bien souvent dans la légitimation des pratiques de « barriérisation » (Foucher 2009 : 6), notamment lorsqu'il alterne au gré du temps entre plusieurs motivations. La rupture quantitative notable à compter de 2001 constitue également une césure qualitative : si, d'une part, les événements du 11 septembre 2001 paraissent avoir validé le retour du mur comme objet et instrument politique (Jones 2010), d'autre part, depuis septembre 2001, les pratiques de *barriérisation* (Foucher 2007) ont été mises en œuvre (ou accrues) par des gouvernements démocratiques comme les États-Unis, Israël, l'Espagne ou l'Inde (Clochard 2003 ; Le Boedec 2007 ; Sanguin, 2007, parle même du « mur de Schengen ») pour « manifester leurs capacités à reprendre le contrôle de la scène frontalière » (Foucher 2009 : 6). Il est aisé de retrouver la césure qu'imposent les événements du 11 septembre 2001 aux relations internationales dans le graphique représentant la croissance des murs. Toutefois, à y regarder de plus près, l'essor des murs commence au cours de l'année 2001, pour s'accentuer dès l'année suivante et augmenter de façon spectaculaire ensuite. Dès lors, les attentats du 11 septembre ont moins été le déclencheur que le tremplin

(voire le prétexte) du mouvement de sécurisation des frontières : ils ont fourni la base nécessaire pour légitimer un processus déjà en marche.

Pourtant, ce processus de fermeture est bien souvent relatif (Courau 2004). D'un côté, à l'inverse de la frontière, « le mur est une réponse unilatérale et asymétrique à la perception d'un danger lui aussi asymétrique » (Ritaine 2009a : 157), illustration des rapports sociaux « où les rapports de domination délimitent les pratiques sociales de l'espace » (Guillot 2009 : 358). De l'autre, pour sophistiqués qu'ils puissent paraître (et il suffit pour cela d'évoquer la Grande Muraille de Chine, les lignes Maginot et Siegfried, le mur entre le Mexique et les États-Unis ou encore les clôtures de Ceuta et Melilla), l'étanchéité des murs demeure hypothétique (Lecumberri 2006)[12]. Ainsi :

> [...] les dynamiques de contrôle ne réussissent nullement à construire des murs, des forteresses, elles ne mettent en place que des « points », des « nœuds » de contrôle qui ne sont pas reliés, et qui doivent leur efficacité à des logiques symboliques (dissuader, convaincre de rester, etc.) souvent mises à mal face aux logiques lourdes des méga-cités, des logiques du travail à l'échelle mondiale et des inégalités (Bigo 2007).

Les murs finissent alors par induire une logique de transgression (Bennafla et Peraldi 2008) et par révéler une véritable « vulnérabilité souterraine » (Stier 2009)[13]. De fait, les gains de sécurité opérés par la construction des murs peuvent être invalidés à terme (Sterling : 328) et notamment en raison de la réaction de « l'ex-muré ». Dans ce cas, pourquoi les États persistent-ils à construire des murs frontaliers et à élaborer les discours qui les légitiment? C'est qu'en réalité les murs sont conçus aussi pour rassurer (Ritaine 2009a : 161), car ils montrent de façon tangible que les gouvernants agissent : ils sont les éléments centraux d'« une vaste opération de relations publiques » (The Economist 2006). En particulier au lendemain du 11 septembre, ils ont une fonction « cosmétique, photogénique et assurément politique » (Foucher 2009 : 3). Et, dans cette optique, ils marquent le primat de la politique intérieure (effet de mise en scène) sur la politique extérieure (nécessité diplomatique), « l'image que représente la frontière sécurisée étant plus importante que son effet dissuasif » (Andreas, dans Chacón et Davis, 2006 : 206).

---

12. Il y a toutefois des discussions autour de la porosité inéluctable des murs (Staniland 2005-2006 : 31-34).
13. Les stratégies de contournement sont déterminantes (Guillot 2009 : 280 ; Brown 2009 : 36) pour comprendre que le tissu social peut parfois se restructurer à partir de cette réaction : les murs conduisent les zones frontalières à se réinventer, parfois en se tournant vers d'autres zones de commerce ou en construisant des contournements juridiques, économiques, psychologiques ou simplement physiques (Bennafla et Peraldi 2008 : Présentation). De la mise sur pied d'un réseau de tunnels (McCarthy 2009) aux stratégies de passeurs à travers la redéfinition des routes migratoires (Rekacewicz 2009 : 12), le mur contribue à redéfinir les zones frontalières.

Conclusion

La frontière murée est une image politique, qui va servir avant tout en politique intérieure pour répondre à une angoisse sécuritaire, réelle ou sublimée. Mais elle est, dans ses effets, dans ses impacts tangibles sur les sociétés, sur les économies et les écologies locales plus qu'une représentation : c'est une contrainte qui a un impact spécifique sur les zones frontalières. Parce que les murs isolent. Ils isolent dans des enclaves (Catudal 1974), coincées entre le mur et la frontière, des populations qui peinent à sortir de ces zones de non-droit (Forteau 2009) pour accéder aux services ou simplement à leur emploi comme en Cisjordanie (UN OCHA OPT 2009 : 40 et 41), au Cachemire (Jones 2010 : 15-32), au Bangladesh (Whyte 2002) ou au Texas (Ewing 2008). Ils isolent également des écosystèmes entiers (Carlisle 2007 : 58) et altèrent durablement leur environnement (Pahalwan, 2006 ; Cordova et de La Parra, 2007 ; Atwood *et al*. 2011 ; Latsky, Jetz et Keitts 2011) comme l'a constaté en 2003 une équipe du laboratoire de l'Université de Pékin, qui a enregistré des évolutions génétiques dissociées de la flore de part et d'autre de la Grande Muraille de Chine (Su, Qu, He, Zhang, Wang, Chen et Gu 2003 : 212-219). Ainsi, l'essor des murs en relations internationales marque, conformément à l'analyse multiscalaire développée dans la période contemporaine par la géographie politique, de multiples niveaux d'analyse.

C'est dans cette optique que s'inscrit ce numéro spécial d'*Études internationales* consacré aux murs frontaliers. Le mur frontière est avant tout une question d'identité : il est un construit de l'État pour se dissocier de *l'Autre,* dont l'identité est centrale au langage (politique, médiatique, artistique) qu'on lui applique, à sa définition, au contexte de sa construction et qui, à défaut de se retrouver dans un mur réel, peut se traduire dans une muraille virtuelle, voire un *Mauer im Kopf* – un mur mental. Ainsi, le mur, phénomène normatif, est une construction sociale, qui s'inscrit bien souvent dans un contexte identitaire paradoxal. Pour Nicolas Lemay-Hébert, de l'Université de Birmingham au Royaume-Uni, la partition de la ville de Mitrovica au Kosovo est emblématique d'une partition plus large du territoire en deux entités distinctes : en effet, le projet de mur proposé par l'OTAN dans cette ville en 2001 incarne une étrange dialectique entre une volonté d'ouverture et un repli défensif, entre la valorisation de la multiethnicité de la région et l'enfermement communautaire de groupes voués à se craindre. Pour Said Saddiki de l'Université de Fez, les barrières construites par l'Espagne autour des enclaves de Ceuta et Melilla reflètent également une contradiction dans les buts poursuivis par l'État prescripteur, qui vont au-delà de la volonté d'enrayer la menace migratoire pour sanctuariser en réalité l'intégralité du territoire européen en érigeant une frontière blindée au-delà de son territoire géographique. Or, pour Anne-Laure Amilhat-Szary de l'Université Joseph Fourier de Grenoble, l'étude de la scène artistique et paysagère le long de la ligne États-Unis/Mexique permet de comprendre la double dimension des murs frontaliers, tandis qu'ils scarifient le territoire tout en constituant le vecteur d'un art en pleine croissance. Cette dualité est également à l'œuvre pour Marie-Hélène Pozzar de l'Université du Québec à Montréal, qui examine les fonctions que remplit la cybermuraille érigée par les

dirigeants chinois pour préserver la stabilité du régime des influences occidentales. L'absence d'unicité de l'objet « mur » est donc au cœur de ce numéro spécial qui explore ainsi les dualités du mur, résultat d'une construction identitaire et générateur de nouvelles identités de part et d'autre de la ligne qu'il dessine.

Élisabeth VALLET
Département de géographie
Université du Québec à Montréal
C. P. 8888, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3P8
vallet.elisabeth@uqam.ca

Charles-Philippe DAVID
Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques
Université du Québec à Montréal
C. P. 8888, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3P8
david.charles-philippe@uqam.ca

Bibliographie

AGNEW John, 1994, « The Territorial Trap. The Geographical Assumptions of International Relations Theory », *Review of International Political Economy,* 1 : 53-80.

ALLEN John et Chris HAMNETT (dir.), 1995, *A Shrinking World ? Global Unevenness and Inequality,* Oxford, Oxford University Press.

ANDREAS Peter et Timothy SNYDER (dir.), 2000, *The Wall Around the West. State Borders and Immigration Controls in North America and Europe*, Lanham, Rowman & Littlefield.

ATWOOD Todd C., Julie K. YOUNG, Jon P. BECKMANN, Stewart W. BRECK, Jennifer FIKE, Olin E. RHODES et Kirby D. BRISTOW, 2011, « Modeling Connectivity of Black Bears in a Desert Sky Island Archipelago », *Biological Conservation*, vol. 144, n° 12 : 2851-2862.

AUDOIN-ROUZEAU Ambroise, 2008, *La tentation des Murs. Étude sur la multiplication des barrières, murs et clôtures dans l'espace contemporain. Cisjordanie, Mexique, Corée*. Mémoire de relations internationales supérieures à l'IRIS, Paris, dactyl.

BADIE Bertrand, 1995, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard.

BADIE Bertrand, 1999, *Un monde sans souveraineté*, Paris, Fayard.

BADIE Bertrand, 2000, *La Fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard.

BADIE Bertrand et Marie-Claude SMOUTS, 1992, *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques & Dalloz.

BALIBAR Étienne, 1996, « Qu'est-ce qu'une frontière ? », dans Étienne BALIBAR (dir.), *La crainte des masses. Politique et philosophie avant et après Marx*, Paris, Galilée : 371-380.

BALIBAR Étienne et Bertrand BADIE, 2006, « L'étranger comme ennemi. Sur la citoyenneté transnationale », Discussion, CERI – Projet transversal : Migration et relations internationales, mai, disponible en ligne.

BALLIF Florine et Stéphane ROSIÈRE, 2009, « Le défi des *teichopolitiques*. Analyser la fermeture contemporaine des territoires », *L'Espace géographique*, vol. 38, n° 3 : 193-206.

BECK Ulrich, 2003, *La société du risque*. *Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Flammarion, coll. Champs (édition originale 1986 ; traduit en 2001).

BENNAFLA Karine et Michel PERALDI, 2008, « Introduction. Frontières et logiques de passage : l'ordinaire des transgressions », *Cultures & Conflits*, 72, hiver. Consulté sur Internet (www.conflits.org/index17383.html) le 27 juillet 2009.

BIGO Didier, 2008, « Éditorial. Circulation et archipels de l'exception », *Cultures & Conflits*, 68, hiver. Consulté sur Internet (www.conflits.org/index5173.html) le 27 juillet 2009.

BOOTH Ken et Nicolas J. WHEELER, 2008, *The Security Dilemma. Fear, Cooperation and Trust in World Politics*, New York, Palgrave Macmillan.

BROWN Wendy, 2009, *Murs – Les murs de séparation et le déclin de la souveraineté étatique,* Paris, Les Prairies ordinaires.

BRUNET-JAILLY Emmanuel, 2005, « Theorizing Borders. An Interdisciplinary Perspective », *Geopolitics*, vol. 10, n 4 : 633-649.

BUZAN Barry, Ole WAEVER et Jaap de WILDE, 1998, *Security. A New Framework for Analysis*, Boulder, Lynne Rienner Publishers.

BUZAN Barry et Eric HERRING, 1998, *The Arms Dynamic in World Politics*, Boulder, Lynne Rienner, 1998.

CALDEIRA Teresa Pires do Rio, 2001, *City of Walls. Crime, Segregation, and Citizenship in São Paulo.* Notamment la troisième partie : « Urban Segregation, Fortified Enclaves, and Public Space », Berkeley, University of California Press : 256-296.

CARLISLE Lyndsay, 2007, « Los Muros y sus impactos en un contexto histórico Mundial », dans Ana CÓRDOVA y Carlos de la PARRA (dir.), *Una barrera a nuestro ambiente compartido – El muro fronterizo entre México y Estados Unidos*, Ensanada et San Diego, Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales – Instituto Nacional de Ecología – El Colegio de la Frontera Norte – Consorcio de Investigación y Política Ambiental del Suroeste.

CASTELLS Manuel, 1998, *L'ère de l'information*, vol. 1, La société en réseaux, Paris, Fayard.

CATUDAL Honoré, 1974, « Exclaves », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 18, n° 43 : 107-136.

CHAMOISEAU Patrick et Édouard GLISSANT, 2007, *Quand les murs tombent. L'identité nationale hors-la-loi ?*, Paris, Galaade.

CLOCHARD Olivier, 2003, « La Méditerranée, dernière frontière avant l'Europe », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 222, Avril-juin. Consulté sur Internet (http://com.revues.org/index862.html) le 30 juillet 2009.

COHEN Samy, 2003, *La résistance des États. Les démocraties face aux défis de la mondialisation*, coll. L'épreuve des faits, Paris, Seuil.

COOKE Philip, 1993, « Globalization of Economic Organisation and the Emergence of Regional Interstate Partnerships », dans C. H. WILLIAMS (dir.), *The Political Geography of the New World Order,* Londres, Belhaven Press.

CORBET Alice, 2011, « Ainsi meurt l'âme de Samarcande », *Visions cartographiques,* Les blogs du Diplo. Consulté sur Internet (blog.mondediplo.net/2011-02-18-Ainsi-meurt-l-ame-de-Samarcande).

CÓRDOVA Ana et Carlos de la PARRA (dir.), 2007, *Una barrera a nuestro ambiente compartido – El muro fronterizo entre México y Estados Unidos*, Ensanada et San Diego, Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales – Instituto Nacional de Ecología – El Colegio de la Frontera Norte – Consorcio de Investigación y Política Ambiental del Suroeste.

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE, 2004, *Compte-rendu. Audience publique tenue le mardi 24 février 2004, sur les conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le Territoire palestinien occupé* (Demande d'avis consultatif soumise par l'Assemblée générale des Nations Unies). En ligne.

COURAU, Christophe, 2004, « Ces murs qui ont divisé les hommes. L'histoire montre que toutes les murailles finissent par tomber », *Historia,* 693 : 12-16.

COURRIER INTERNATIONAL, 2009, « Un mur contre la drogue », *Courrier international,* 3 août.

CUTTITTA Paolo, 2008, « Le monde-frontière. Le contrôle de l'immigration dans l'espace globalisé », *Cultures & Conflits*, 68, hiver. Consulté sur Internet (www.conflits.org/index5593.html) le 27 juillet 2009.

DAVID Charles-Philippe, 2006, *La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie,* coll. Les Manuels, Paris, Les Presses de Sciences Po.

DAVID Charles-Philippe et CHAIRE RAOUL-DANDURAND, 2002, *Repenser la sécurité. Nouvelles menaces, nouvelles politiques,* coll. Points chauds, Montréal, Fides.

DAVID Charles-Philippe et Élisabeth VALLET, 2009, *Mirror, Mirror on the Wall. Why is There a Wall after All ? The Return of the Wall in IR,* Communication à l'International Political Science Association, Santiago, Chili.

DAVIS Mike, 2007, *In Praise of Barbarians. Essays against Empire*, Chicago, Haymarket Books.

DAVIS Mike et Justin Akers CHACÓN, 2006, *No One Is Illegal. Fighting Racism and State Violence on the U.S./Mexico Border*, Chicago, Haymarket Books.

DEBARDELEBEN Joan, 2005, *Soft or Hard Borders ? Managing the Divide in an Enlarged Europe*, Aldershot, Ashgate.

DORRONSORO Gilles, 1997, « Désordre et légitimité du politique en Afghanistan », *Cultures & Conflits*, 24-25.

DRYEF Zineb, 2008, « Rueil : autour de la cité, le mur de la honte… ou du renouveau ? » *Rue89,* 6 août.

DURAFOUR Jean-Michel, 2007, « Murs, murs », *Cités*, vol. 31, n° 3 : 11-14.

EL MASLOUHI Abderrahim, 2009, « Murs et "reterritorialisation" des relations internationales post-guerre froide », colloque « Les murs en relations internationales », Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques, UQAM, avril.

EWING Wayne, 2008, *The Border Wall*, Wayne Ewing Films, DVD, 75 minutes.

FALK Richard, 2002, « Revisiting Westphalia, Discovering Post-Westphalia », *The Journal of Ethics*, vol. 6, n° 4 : 311-352.

FERRER-CALLARDO Xavier, 2008, « The Spanish-Moroccan Border Complex. Processes of Geopolitical, Functional and Symbolic Rebordering », *Political Geography*, 27 : 301-321.

FONTAINE Philippe, 2007, « Des frontières comme ligne de front. Une question d'intérieur et d'extérieur », *Cités*, vol. 31, n° 3 : 127-133.

FORTEAU Mathias, 2009, « Le statut des territoires sur lesquels se trouvent les murs », *Les murs et le droit international,* colloque organisé par le CERDIN, Paris, janvier.

FOUCAULT Michel, 1999, *Les Anormaux*, Paris, Gallimard.

FOUCHER Michel, 2007, *L'obsession des frontières*, Paris, Librairie académique Perrin.

FOUCHER Michel, 2009, « Le retour des frontières », *Géopolitique,* Institut international de géopolitique, 104 : 3-9.

FOUCHER Michel et Henri DORION, 2006, *Frontières – Images de vies entre les lignes*, Lyon, Glénat et Muséum.

GALLI Carlo, 2001, *Spazi politici – L'età moderna e l'età globale*, Bologne, Il Mulino.

GANSTER Paul et David E. LOREY, 2008, *The U.S.-Mexican Border into the Twenty-First Century,* Lanham, Rowman & Littlefield.

GHESLIN Albane, 2009, « Sémantique, sémiotique et matérialité des Murs », *Les murs et le droit international,* Paris, colloque CERDIN, 15 et 16 janvier.

GOMEZ QUINTERRO Natalia, 2007, « Protestan por muro de EU en lado mexicano », *El Universal*, 26 juin.

GOTTMANN Jean, 1952, *La politique des États et leur géographie*, Paris, Armand Colin.

Groupe FRONTIÈRE, Christiane ARBARET-SCHULZ, Antoine BEYER, Jean-Luc PIERMAY, Bernard REITEL, Catherine SELIMANOVSKI, Christophe SOHN et Patricia ZANDER, 2004, « La frontière, un objet spatial en mutation », *EspacesTemps.net*, Textuel, 29 octobre. Consulté sur Internet (www.espacestemps.net/document842.html).

GUILLOT Fabien, 2009, *Les asymétries frontalières – Essai de géographie sociale et politique sur les pratiques sociales et les rapports sociaux*, Thèse de doctorat, Université de Caen Basse-Normandie.

HARE David, 2009, « Wall. A Monologue », *The New York Review of Books*, 30 avril : 8-10.

HARTMAN Ben, 2012, « PM : Security Fence to be Built Along Jordan Border », *The Jerusalem Post*, 1er janvier.

HENNEBELLE Guy et Myriam TSIKOUNAS (dir.), 2004, « Des murs et des hommes », *Panoramiques*, 67, 2e trimestre.

HEYMAN Josiah, 2008, « Constructing a Virtual Wall. Race and Citizenship in US-Mexico Border Policing », *Journal of the Southwest*, vol. 50, n° 3 : 305-334.

HOLLIS Martin et Steve SMITH, 1990, *Explaining and Understanding International Relations,* New York, Columbia University Press.

HÜRRIYET DAILY NEWS, 2011, « Bulgaria Mulls Turkish Border Fence to Fight Foot-and-Mouth », *Hürriyet Daily News*, 19 janvier.

ISRAEL MINISTRY of DEFENCE, 2003, *Israel's Security Fence* (mis à jour en 2007). Consulté sur Internet (www.seamzone.mod.gov.il/pages/eng/default.htm).

JEPPERSON Ronald L., Alexander WENDT et Peter J. KATZENSTEIN, 1996, « Norms, Identity, and Culture in National Security », dans P. J. KATZENSTEIN (dir.), *The Culture of National Security*, New York, Columbia University Press : 33-75.

JERUSALEM POST, 2011, « Greece. Wall to be Built Along Turkish Border », *Jerusalem Post*, 1er février.

JERVIS Robert, 1976, *Perception and Misperception in International Politics*, Princeton, NJ, Princeton University Press.

JONES Reece, 2009a, « Sovereignty and Statelessness in the Border Enclaves of India and Bangladesh », *Political Geography*, vol. 28, n° 6 : 373-381.

JONES Reece, 2009b « Geopolitical Boundary Narratives, the Global War on Terror, and Border Fencing in India », *Transactions of the Institute of British Geographers*, vol. 34, n° 3 : 290-304.

JONES Reece, 2010, « The Border Enclaves of India and Bangladesh : The Forgotten Lands », dans A. C. DIENER et J. HAGEN (dir.), *Borderlines and Borderlands – Political Oddities at the Edge of the Nation-State,* Lanham, Rowman & Littlefield : 15-32.

JOUVE Bernard et Yann ROCHE (dir.), 2006, *Des flux et des territoires. Vers un monde sans États ?*, coll. Géographie politique, Québec, Presses de l'Université du Québec.

KEOHANE Robert et Joseph NYE, 2001, *Power and Interdependance,* New York, Longman.

KOLOSSOV Vladimir, 2005, « Border Studies. Changing Perspectives and Theoretical approaches », *Geopolitics,* vol. 10, nº 4.

KONRAD Viktor et Heather NICOL, 2008, *Beyond Walls. Re-inventing the Canada/United States Borderlands,* Aldershot, Ashgate.

KHRAICHE Dana, 2012, *Israel to Build Wall along Blue Line. Reports*, *The Daily Star* (Beyrouth), 3 janvier. Consulté sur Internet (www.dailystar.com.lb/News/Politics/2012/Jan-03/158708-israel-to-build-wall-along-blue-line-reports.ashx#ixzz1k1DKySJq) le 10 janvier 2012.

KRASNER Stephen D., 1999, *Sovereignty. Organized Hypocrisy,* Princeton, Princeton University Press.

KRASNER Stephen D., 2001, « Sovereignty », *Foreign Policy,* 122, janvier-février : 20-29.

KRATOCHWIL Friedrich, 2000 « How Do Norms Matter ? », dans M. Byers (dir.), *The Role of Law in International Politics*, Oxford, Oxford University Press : 35-68.

KUEHLS Thom, 1996, *Beyond Sovereign Territory. The Space of Ecopolitics,* Minneapolis, University of Minnesota Press.

LASKY Jesse R., Walter JETZ et Timothy H. KEITT, 2011, *Conservation Biogeography of the US–Mexico Border: a transcontinental risk assessment of barriers to animal dispersal*. *Diversity and Distributions*, 17 : 673-687.

LE BOEDEC Guillaume, 2007, « Le détroit de Gibraltar », *ÉchoGéo*, nº 2. Consulté sur Internet (echogeo.revues.org/index1488.html) le 30 juillet 2009.

LECUMBERRI Beatriz, 2006, « Los muros, una estrategia geopolítica que alimenta la violencia. Entrevista : Yves Lacoste, Geopolítico Frances », *La Republica,* 28 octobre.

LÉVY Albert, 2005, « Des murs, remparts contre la réalité », *Libération*, 20 octobre.

MALINIAK Daniel, Amy OAKES, Susan PETERSON et Michael J. TIERNEY, 2011, « International Relations in the US Academy », *International Studies Quarterly*, 55 : 437-464.

MCCARTHY Rory, 2009, « Inside the Gaza Tunnels », *The Guardian,* 10 février.

MIYOSHI Masao, 1993, « A Borderless World ? From Colonialism to Transnationalism and the Decline of the Nation-State », *Critical Inquiry*, vol. 19, n° 4.

MLINAR Zdravko, 1992, « Introduction », dans Z. MLINAR (dir.), *Globalization and Territorial Identities,* Aldershot, Avebury.

MOREAU DESFARGES Philippe, 1993, *La mondialisation. Vers la fin des frontières ?*, coll. Ramses, Paris, Ifri-Dunod.

MORLEY David et Kevin ROBINS, 1995, *Spaces of Identity. Global Media, Electronic Landscapes and Cultural Boundaries,* Londres, Routledge.

MÜLLER Viviane, 2004, « Le gaélique comme marqueur symbolique du territoire en ville de Belfast », *Mots. Les langages du politique*, 74.

NAPOLITANO Janet, 2007, « Governor Janet Napolitano Address to the National Press Club Regarding Immigration, Border Security », Washington, DC, National Press Club.

NEWMAN David, 2010, « The Renaissance of a Border that Never Died. The Green Line Between Israel and the West Bank », dans A. C. DIENER et J. HAGEN (dir.), *Borderlines and Borderlands – Political Oddities at the Edge of the Nation-State,* Lanham, Rowman & Littlefield : 87-106.

NEWMAN David, 2006, « The Lines that Continue to Separate Us. Borders in our Borderless World », *Progress in Human Geography*, 30 : 1-19.

NEWMAN David (dir.), 2000, *Boundaries, Territory and Postmodernity*, Londres, Taylor & Francis.

NEWMAN David et Anssi PAASI, 1998, « Fences and Neighbours in the Postmodern World. Boundary Narratives in Political Geography », *Progress in Human Geography*, vol. 22, n° 2 : 186-207.

NOVOSSELOFF Alexandra et Franck NEISSE, 2007, *Des murs entre les hommes*, Paris, La Documentation française.

Ó TUATHAIL Gearóid, 1998, « De-Territorialised Threats and Global Dangers. Geopolitics and Risk Society », *Geopolitics*, vol. 3, n° 1 : 17-31.

OHMAE Kenichi, 1990, *The Borderless World,* New York, Harper Business.

OLSSON Christian, 2007, « Guerre totale et/ou force minimale ? Histoire et paradoxes des "cœurs et des esprits" », *Cultures & Conflits*, 67 : 54-58.

PAASI Anssi, 1998, « Boundaries as Social Processes. Territoriality in the World of Flows », *Geopolitics*, vol. 3, n° 1 : 69-88.

PAASI Anssi, 2005, « Border Studies on the Move », *Geopolitics*, vol. 10, n° 4 : 816-823.

PAASI Anssi, 2009, « Bounded Spaces in a "Borderless World". Border Studies, Power and the Anatomy of Territory », *Journal of Power*, vol. 2, n° 2 : 213-234.

PAHALWAN Ashok, 2006, « Fenced in, Kashmir's Leopards, Bears Stalk Villages », *Environmental News Network.* Consulté sur Internet (www.enn.com/today.html?id=11708).

PAQUOT Thierry, 2006, « Les murs de la peur », *Le Monde diplomatique,* octobre : 32.

PÉROUSE Jean-François, 2005, « La muraille terrestre d'Istanbul ou l'impossible mémoire urbaine », dans *Rives nord-méditerranéennes. Patrimoine et politiques urbaines en Méditerranée*. Consulté sur Internet (http://rives.revues.org/document434.html) le 30 juillet 2009.

PICHEGRU Charles, 2001, « Les murs de Riyad », *Chroniques yéménites*, vol. 9, n° 9. Consulté sur Internet (http://cy.revues.org/document72.html) le 30 juillet 2009.

REKACEWICZ Philippe, 2009, « Vers la sanctuarisation des pays riches. Un monde interdit », dans *Frontières, migrants et réfugiés*. *Études cartographiques*, Cartographier le présent, décembre, p. 11. Consulté sur Internet (www.cartografareilpresente.org/article418.html) le 15 septembre 2010.

RITAINE Évelyne, 2009a, « La barrière et le *checkpoint.* Mise en politique de l'asymétrie », *Cultures & Conflits*, 73 (Frontières, marquages et disputes) : 13-33.

RITAINE Évelyne, 2009b, « Des migrants face aux murs d'un monde-frontière », dans C. JAFFRELOT et C. LEQUESNE (dir.), *L'enjeu mondial. Les migrations*, Paris, Presses de Sciences Po et L'Express : 157-164.

RITAINE Évelyne, 2010, « Politique contemporaine du mur. Enfermer dehors », *Différences*, 275 : 6-9.

ROSIÈRE Stéphane, 2009, *La prolifération des murs, symptôme d'une mondialisation « fermée » ?* Communication lors du colloque « Les murs en relations internationales », Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques – UQAM, Montréal, 29 et 30 octobre 2009.

SAADA Julien, 2010, « L'économie du Mur, un marché en pleine expansion », *Le Banquet*, 27 : 59-86.

SADEH Shuki, 2011, « A Fence, but not a Solution on the Israel-Egypt Border », *Haaretz,* 25 novembre.

SAINT VICTOR Jacques de, 2007, « Le retour des Murs : une mondialisation fermée ? », *Cités*, vol. 31, n° 3 : 21-33.

SAJJAD Ali Syed, 2006, « Fencing the Porous Bangladesh Border », *Worldpress.org,* 14 décembre.

SANGUIN André-Louis, 2007, « Les nouvelles perspectives frontalières de l'Union européenne après l'élargissement de 2004 », *L'Espace politique*, nº 1. Consulté sur Internet, (http://espacepolitique.revues.org/index437.html) le 30 juillet 2009.

SCHNEIDER-SLIWA Rita, 2002, « Introduction : vers une région sans frontières ? », *Revue géographique de l'Est*, vol. 42 : 1 et 2.

SCHROER Markus, 2006, *Räume, Orte, GrenzenAuf dem Weg zu einer Soziologie des Raums*, Frankfurt, Suhrkamp.

SIVAN Eyal, 2006, « À propos du mur en Israël », dans M. FOUCHER et H. DORION, *Frontières. Images de vies entre les lignes*, Paris, Glénat et Muséum.

SOREL Jean-Marc (dir.), 2010, *Les murs et le droit international,* coll. Cahiers internationaux, Paris, Pédone.

SOUTOU Georges-Henri, 2009, « Frontières, marches et mouvances », *Géopolitique,* 104 : 19-24.

STANILAND Paul, 2005, « Defeating Transnational Insurgencies. The Best Offense Is a Good Fence », *The Washington Quarterly*, vol. 29, nº 1 : 31-34.

STERLING Brent L., 2009, *Do Good Fences Make Good Neighbors ?,* Washington, DC, Georgetown University Press.

STIER Ken, 2009, « Underground Threat. Tunnels Pose Trouble from Mexico to Middle East », *Time,* 2 mai.

SU H., L.-J. QU, K. HE, Z. ZHANG, J. WANG, Z. CHEN et H. GU, 2003, « The Great Wall of China. A Physical Barrier to Gene Flow ? » *Heredity*, 90 : 212-219. Consulté sur Internet (www.nature.com/hdy/journal/v90/n3/abs/6800237a.html).

THAINDIAN NEWS, 2010, « Fencing of India-Bangladesh Border in Progress, Says Chidambaram », *Thaindian News*, 1er novembre.

THE ECONOMIST, 2006, « Walls and Fences From Sea to Shining Sea », *The Economist*, 12 janvier.

UN OCHA OPT, 2009, *Five Years after the International Court of Justice Advisory Opinion – A Summary of the Humanitarian Impact of the Barrier,* United Nations Office of the Coordination of Humanitarian Affairs – Occupied Palestian Territory, Jérusalem-Est.

VALLET Élisabeth, 2012, « La tentation du mur », dans Migreurop, *Atlas des migrants en Europe. Géographie critique des politiques migratoires*, 2e éd., Paris, Armand Colin.

VALLET Élisabeth, 2009, « Murs », *Cahier spécial du Devoir – Murs,* Le Devoir, octobre.

VALLET Élisabeth et DAVID Charles-Philippe, 2010, *Fences and Walls in International Relations – A Geopolitical Approach,* Communication au colloque de l'International Studies Association, New Orleans, mars.

VAN DER VEEN Anne et Dirk-Jan BOOT, 1995, « Cross-Border Cooperation and European Regional Policy », dans Heikki ESKELINEN et Folke SNICKARS (dir.), *Competitive European Peripheries,* Berlin et New York, Springer.

VASSORT-ROUSSET Brigitte, 2006, « Couples interétatiques. L'intérêt national revisité », *Arès* XXII-2, 57, SDEDSI.

VITTORI Jean-Marc, 2007, « La tentation du mur », *Les Échos*, no 19829 Idées, 5 janvier : 12

WALTZ Kenneth, 2000, « Structural Realism after the Cold War », *International Security*, vol. 25, n° 1 : 30.

WEBER Didier, 2008, « Ces murs qui divisent », *Le Point,* no 1843 Monde, 10 janvier : 48

WHYTE Brendan, 2002, « Waiting for the Esquimo. An Historical and Documentary Study of the Cooch Behar Enclaves of India and Bangladesh », *Research Paper 8,* School of Anthropology, Geography and Environmental Studies, The University of Melbourne.

ZEHFUSS Maja, 2002, *Constructivism in International Relations. The Politics of Reality,* Cambridge, Cambridge University Press.

ZIELONKA Jan, 2002, « Introduction. Boundary Making by the European Union », dans ZIELONKA (dir.), *Europe Unbound. Enlarging and Reshaping the Boundaries of the European Union,* Londres, Routledge.

ZOLO Danilo, 2004, *Globalizzazione. Una mappa dei problemi*, Rome-Bari, Laterza.